

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONS

Nombre de membres en exercice	: 19
Nombre de membres présents	: 14
Absents excusés ayant donné procuration	: 4
Absent	: 1

Date de la convocation : Mercredi 19 Mars

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 26 mars à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de Mons, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Mons, sous la présidence de Madame Véronique DOITTAU, maire de Mons.

14 membres étaient présents :

Elodie AUMONIER, Hélène CAMPLO-ROBERT ; Maryse CEREDE ; Sylvie COMPIN ; Véronique DOITTAU ; Jean-Luc FABRE ; Anne FERRAND ; Solange HOLLARD ; Jean-Claude LAFFONT ; Frédérique LION ; Mickaël NICOLAS ; Bernard PROUST ; Dominique SERRES ; Jean-François SOLA.

4 membres absents ayant donné procuration :

Jérôme GALINON a donné procuration à Bernard PROUST.
Françoise GARRIGUES a donné procuration à Maryse CEREDE.
Éric GINESTET a donné procuration à Hélène CAMPLO-ROBERT.
Georges HENRY a donné procuration à Jean-Claude LAFFONT.

1 membre était absent et excusé :

Alain GALY

Secrétaire de séance : Elodie AUMONIER

DÉLIBÉRATION N° 05/2025 RELATIVE A L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Madame Hélène CAMPLO-ROBERT

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux règles de versement des subventions aux associations par les communes ;

Considérant que les activités concernées sont d'intérêt local ;

Considérant l'examen des demandes de subventions présentées par les diverses associations listées ci-dessous ;

Madame le rapporteur explique au Conseil Municipal que la commune soutient à travers des subventions le fonctionnement des associations et des actions spécifiques qui revêtent un intérêt local.

Il s'agit de :

CCAS	6 000,00€
ACCA de Mons	500,00 €
MINI MONS	500,00 €
A CŒUR JOIE	0,00 €
Aide à Domicile	800,00 €
Chemin faisant	400,00 €
Comité des fêtes	2 000,00 €
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500,00 €
Coopérative scolaire	2 700,00 €
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000,00 €
FNACA	110,00 €
FNATH	80,00 €
Les Médailles militaires	105,00 €
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	720,00 €
Prévention Routière	100,00 €
APHET	0,00 €
Secours Populaire	150,00 €
ABC Muco	300,00 €
Foyer rural	0,00 €
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200,00 €
API MONS	0,00 €
LE REVEIL DES POTAGERS	550,00 €
Association des parents d'élèves du collège de Quint-Fonsegrives	200,00 €
Tennis Club de Mons	0,00 €
Coup de théâtre	600,00 €
Marge pour subvention exceptionnelle	1 000,00 €
Total	22 515,00 €

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article unique : D'attribuer les subventions aux associations au titre de l'année 2025 d'un montant global de 22 515,00 € tel que ci-dessous et d'inscrire les crédits au budget communal en tant que besoin :

Associations	Montant de la subvention proposé :	VOTE
CCAS	6 000,00€	Unanimité
ACCA de Mons	500,00 €	Unanimité
MINI MONS	500,00 €	Unanimité
A CŒUR JOIE	0,00 €	
Aide à Domicile	800,00 €	Unanimité
Chemin faisant	400,00 €	Unanimité
Comité des fêtes	2 000,00 €	Unanimité
Comité des Fêtes (Feu d'artifice)	2 500,00 €	Unanimité
Coopérative scolaire	2 700,00 €	Unanimité
Coopérative scolaire (bus scolaires)	3 000,00 €	Unanimité
FNACA	110,00 €	Unanimité
FNATH	80,00 €	Unanimité
Les Médailles militaires	105,00 €	Unanimité
Ass Parents d'Elèves de l'école de Mons	720,00 €	Unanimité
Prévention Routière	100,00 €	Unanimité
APHET	0,00 €	
Secours Populaire	150,00 €	Unanimité
ABC Muco	300,00 €	Unanimité
Foyer rural	0,00 €	
Ass Sportive Collège Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
API MONS	0,00 €	Unanimité
LE REVEIL DES POTAGERS	550,00 €	Unanimité
Association des parents d'élèves du collège de Quint-Fonsegrives	200,00 €	Unanimité
Tennis Club de Mons	0,00 €	
Coup de théâtre	600,00 €	Unanimité
Marge pour subvention exceptionnelle	1 000,00 €	Unanimité
Total	22 515,00 €	

Fait à Mons, le 26/03/2025

Elodie AUMONIER

Secrétaire de Séance

Véronique DOITTAU

 Maire de Mons



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>